

DIRECTION IMMOBILIER
 CECILE LAMON
COMMUNE DE LESQUIN**134 RUE GEORGES BASQUIN****REHABILITATION TECHNIQUE ET THERMIQUE D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL****P.O.T. N°2893 R0 01****MODIFICATION BILAN PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION**

Par délibération en date du 23 mars 2023, le Bureau du Conseil d'Administration de PARTENORD HABITAT a adopté le bilan prévisionnel global de l'opération de réhabilitation d'un logement individuel situé au 134 rue Georges Basquin à LESQUIN.

Ce bilan prévisionnel doit être modifié en raison de l'évolution du programme travaux en cours de chantier :

- Cuisine : désamiantage de la faïence
- Couverture : reprise totale des deux chiens-assis
- Mise en place d'un linteau béton entre la salle de bains et la cuisine
- Plancher bois : réfection partielle
- Modification de la trémie au R+2
- Assainissement : réfection complète des évacuations de raccordement d'assainissement du logement
- Dépendance extérieure : désamiantage de tôles fibrociments compris démolition de la cheminée. Révision et mise en peinture de la porte d'accès

Le montant prévisionnel des dépenses HT est modifié.

Modification du plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel adopté par le Bureau du Conseil d'Administration du 23 mars 2023 portait sur un investissement total de 113 281 € T.T.C. (TVA à 10.00%).

Le plan de financement est modifié comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
	Délibération du 23/03/2023	Délibération modifiée du 10/09/2026		Montant délibéré le 23/03/2023	Montant délibéré le 10/09/2026
Travaux	92 150 €	124 810 €	CEE TFPB	9 635 €	10 943 €
Honoraires	4 500 €	8 736 €	Prêt bancaire (1,40% 20 ans)	103 646 €	144 472 €
Charge Foncière	1 500 €	1 500 €			
Révisions de prix (5%)	4 833 €	6 240 €			
Total HT	102 983 €	141 286 €			
TOTAL TTC 10%	113 281 €	155 415 €	TOTAL TTC 10%	113 281 €	155 415 €

 Accusé de réception en préfecture
 059-378072144-20260910-BCA260910-302A-DE
 Date de télétransmission : 15/09/2026
 Date de réception préfecture : 15/09/2026

La dégradation de CAF cumulée est négative à - 162 237 €.

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser PARTENORD HABITAT à poursuivre et de donner son agrément à la réalisation de cette opération,
- D'approuver le plan de financement provisoire ci-dessus relatif à l'opération,
- De procéder à l'attribution de tous les travaux ou prestations nécessaires à la réalisation de cette opération conformément au code des marchés publics ou à défaut aux marchés à bon de commandes existants,
- D'autoriser le règlement des sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement d'un poste, qu'il soit en travaux ou en honoraires, et ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel,
- D'autoriser le Directeur Général à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation du projet.

ADOpte

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

